



CAISSE RÉGIONALE D'ASSURANCE MALADIE IDF

La CRAMIF (Caisse régionale d'assurance maladie IDF) est un organisme de Sécurité sociale, appartenant au réseau Assurance Maladie. Elle est un organisme de droit privé avec des missions de service public. Grâce à une équipe pluridisciplinaire de 150 ingénieurs conseils, contrôleurs de sécurité, médecins, formateurs, psychologues, ergonomes, la Cramif aide les entreprises à détecter, analyser, évaluer les risques professionnels liés à leur activité, étudie leurs équipements de travail et propose des formations adaptées à leurs besoins. La démarche de la CRAMIF s'inscrit dans sa mission de développement et de coordination de la prévention.

BÉNÉFICIAIRES-CIBLES

- Toutes entreprises de moins de 250 salariés
- Entreprises de 11 à 49 salariés
- Entreprises jusqu'à 10 salariés
- Entreprises adhérentes / affiliées / ressortissantes

THÉMATIQUES TRAITÉES

- [Prévention des risques](#)
- [Organisation du travail](#)
- [RH / Compétences](#)
- [Dialogue social / pro](#)
- [Management](#)
- [Juridique](#)
- [Eco / Financement](#)

OFFRE DE SERVICES



INFORMER / ORIENTER

Diffusion de plans de reprise d'activité dans 12 secteurs prioritaires : commerces alimentaires / non alimentaires, hôtellerie et restauration, transport logistique, transports routiers de voyageurs, EHPAD, propreté, bâtiments et travaux publics, industrie, déchets, aides à domicile, propreté.



CONSEILLER

- **Prévention des risques professionnels**, en particulier, liés à la manutention, aux risques chimiques et biologiques, aux risques de chute
- **Diffusion de publications**



FORMER

- **Formations sous forme de Webinaires** (DU et Covid, construire son Plan de reprise d'activité,..)
- **Formations gratuites à la prévention des risques professionnels**, en direction des employeurs et des salariés



ACCOMPAGNER

- **Subventions prévention TPE Covid** (Financement à 50% d'équipements ou fournitures permettant d'assurer les mesures barrières en entreprises de moins de 50 salariés (effet rétroactif au 14 mars et jusqu'au 31 juillet 2020) et plafonnée à 5.000 euros
- **Autres Subventions Prévention TPE** pour le BTP, le Transport-Logistique, la Métallurgie et l'industrie agroalimentaire, l'aide et soins à la personne, les garages et la réparation automobiles, les coiffeurs, l'hôtellerie restauration traditionnelle, la propreté et le nettoyage, pour concevoir les futurs lieux de travail

CONTACTS

- antenne75.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 40 05 38 16
- antenne77.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 64 87 02 60
- antenne78.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 44 65 79 40
- antenne91.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 60 77 60 00
- antenne92.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 47 21 76 63
- antenne93.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 44 65 54 50
- antenne94.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 44 65 75 55
- antenne95.prevention.cramif@assurance-maladie.fr ou 01 30 30 32 45
- **pour une aide financière** : 3679 ou afs.cramif@assurance-maladie.fr

LIENS UTILES

- <https://www.cramif.fr/aides-financieres-tpe-pme> pour les aides financières dont les entreprises de moins de 200 salariés peuvent bénéficier
- <https://www.cramif.fr/formation-la-prevention-des-risques-professionnels> pour l'offre de formation aux entreprises

RESSOURCES



- <https://www.ameli.fr/entreprise/covid-19> pour prendre connaissance de l'offre nationale de la sécurité sociale
- <http://www.inrs.fr/risques/covid19-prevention-entreprise/ce-qu-il-faut-retenir.html> pour prendre connaissance des recommandations techniques de l'INRS
- <https://www.cramif.fr/actualites/covid-19-fiches-conseils-metiers-pour-les-entreprises-et-les-salaries> pour découvrir des fiches conseils pour certains secteurs

[RETOUR AU SOMMAIRE DES THÉMATIQUES](#)

